

GUY DESSUT
DENIS VIDAL

**ENTREPRENEURS,
IL EXISTE TOUJOURS**

UN STATUT

POUR VOUS !

LE PETIT GUIDE
EXHAUSTIF
DE TOUS LES STATUTS
JURIDIQUES



GUY DESSUT
DENIS VIDAL

**ENTREPRENEURS,
IL EXISTE TOUJOURS**

UN STATUT

POUR VOUS !

LE PETIT GUIDE
EXHAUSTIF
DE TOUS LES STATUTS
JURIDIQUES

SAS, SARL,
SCOP, CAE,
Micro-
entrepreneurs

DUNOD

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2019

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

ISBN : 978-2-10-079645-8

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

REMERCIEMENTS 9

QUEL QUE SOIT VOTRE PROJET, IL EXISTE UN STATUT POUR VOUS ! 11

PARTIE 1 – CRÉER VOTRE ACTIVITÉ POUR QUOI FAIRE ?

1 QUE VOULEZ-VOUS PRÉCISÉMENT ? 19

2 FORMULEZ VOS PRIORITÉS, IL Y A TOUJOURS UN STATUT ADAPTÉ 23

Créer votre entreprise ou créer votre activité ? 24

Vous êtes seul/Vous êtes plusieurs 25

Vous voulez juste dégager un revenu
suffisant/Vous voulez gagner de l'argent 26

Vous êtes prêt à vous faire aider/Vous préférez
les solutions simples et pas chères 28

Vous êtes plusieurs et vous souhaitez
être le chef/le mieux payé 30

Vous êtes plusieurs et vous souhaitez
un fonctionnement démocratique/égalitaire 31

Quel statut personnel vous intéresse ? Salarié/
apparenté salarié ou indépendant/commerçant 33

Vers quel secteur d'activité ? 35

Dans quel environnement : urbain/
semi-urbain/rural 36

PARTIE 2 – CARACTÉRISTIQUES, AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE CHAQUE STATUT

3	LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES :	
	CARACTÉRISTIQUES COMMUNES	41
	Le chef d'entreprise est un travailleur non salarié (TNS)	43
	Le chef d'entreprise (n') est (plus vraiment) responsable des dettes de son entreprise	44
	L'ESDF (entreprise sans domicile fixe) n'existe pas	45
	Cas du salarié qui crée son entreprise individuelle (multi-activité)	47
	Une protection sociale en progrès	47
4	LA MICRO-ENTREPRISE (EX AUTO-ENTREPRISE)	53
	Conditions d'éligibilité : ne pas exercer une activité exclue	55
	Conditions d'éligibilité : respecter un seuil de chiffre d'affaires	56
	Conditions d'éligibilité (périmée) : ne pas être assujetti à la TVA	59
	Particularités de la micro-entreprise	61
	Avantages et inconvénients de la micro-entreprise non assujettie à la TVA	68
5	LES AUTRES ENTREPRISES INDIVIDUELLES	73
	L'entreprise individuelle dite « classique »	74
	L'EIRL, l'entreprise individuelle « de trop » ?	79
6	ET POURQUOI PAS UNE SOCIÉTÉ DITE « CLASSIQUE »	85
	Règles communes à toutes les sociétés	87
	La SAS (Société par Actions Simplifiée) et la SASU (SAS Unipersonnelle)	93
	La SARL et l'EURL	98
	La Société Anonyme (SA) pour les plus ambitieux	107

7	L'ASSOCIATION, VÉRITABLE OUTIL ENTREPRENEURIAL	109
	Un statut qui ne manque pas d'atouts	111
	Mais un statut qui peut cacher risques et complexité	121
	Récapitulatif des avantages et inconvénients de l'association	135
8	LA SCOP (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET PARTICIPATIVE)	139
	Une société... très particulière !	140
	La gestion démocratique	143
	Répartition du résultat et pérennité de l'entreprise	146
	Avantages et inconvénients de la SCOP	149
9	LA SCIC (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF)	155
	Une « super SCOP »	156
	Avec des particularités plus ou moins marquées	158
	Avantages et inconvénients de la SCIC	161
10	COUVEUSE, COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI (CAE) ET PORTAGE SALARIAL : UN CHEF D'ENTREPRISE SANS STATUT DE CHEF D'ENTREPRISE	165
	Couveuses d'entreprise	167
	Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE)	169
	Avantages et inconvénients de la couveuse et de la CAE	171
	Le portage salarial	175
	CONCLUSION	179
	QUELQUES CRITÈRES DE COMPARAISON DES STATUTS	180
	ANNEXES	183
	Annexe 1 – ACRE : exonération de début d'activité de création ou reprise d'entreprise (ex-ACCRE)	184
	Annexe 2 – Dividendes et flat tax	188
	LES AUTEURS	191

Remerciements

Un grand merci à :

Daniela, Christophe, Marion, Valérie, Thomas, François, Quentin et Benoît, brillants créateurs de leur activité ou de leur entreprise, qui ont bien voulu témoigner de leur expérience et enrichir ainsi considérablement le présent ouvrage.

Bertrand Lobry pour sa relecture précise et ses remarques très pertinentes.

Patrick Carde, Jean-Philippe Bouyer et l'association la Boîte à Outils. La BAO œuvre depuis plus de 10 ans pour favoriser les échanges entre les générations, les différentes cultures et les origines sociales variées, au travers des pratiques artistiques dans les domaines de l'image et du son.

Luc Magrina, un fidèle parmi les fidèles. Présent à chacun des bouquins de Guy Dessut pour donner une opinion, un conseil ou un appui.

MA Sphère. Cluster culturel et créatif, MA Sphère fédère les organisations toulousaines pour favoriser leur croissance et leurs emplois. MA Sphère appuie le développement de ses adhérents, la structuration du secteur et œuvre pour la promotion de l'entrepreneur culturel.

Radio Radio, Radio Radio +, Radio Ter : un groupe de radios thématiques, citoyennes et engagées, dans lesquelles la culture et le développement durable occupent une place primordiale.

*Le comédien expérimenté n'entre pas en scène avant la
construction du théâtre.*

J.-L. Borgès

Quel que soit votre projet, il existe un statut pour vous !

Bien sûr, il y a les créateurs d'entreprise. Ceux qui, depuis les bancs de l'école, se préparent à devenir créateurs, se rêvent chefs. Ils savent qu'ils seront un jour chefs d'entreprise, qu'ils vont créer quelque chose de nouveau, peut-être de révolutionnaire ou qui marquera leur époque.

La Presse les appelle les « Steve Jobs à la française ».

C'est très bien. Toute la littérature consacrée à la création d'entreprise est faite pour eux. Ils ont droit à l'attention des médias, aux sourires des politiques, des business angels et des banquiers, aux encouragements des nombreuses structures dédiées au soutien de la création d'entreprise.

Et puis, il y a tous les autres.

Ceux qui veulent simplement **gagner leur vie**, si possible en faisant un **boulot qui leur plaît**. Ils voient peu à peu les conditions du salariat se dégrader. Le CDI disparaît du paysage, de plus, le salariat n'est plus le modèle absolu de la réussite professionnelle : surtout chez les jeunes.

La plupart des actifs comprennent qu'il serait préférable, plus sûr et plus confortable, de créer leur propre structure pour travailler.

Il y a aussi ceux qui veulent rester **indépendants** par goût ou par allergie à la notion de hiérarchie. Ils ne veulent pas dépendre de chefs dont ils pourraient désapprouver les décisions ou la manière de les diriger. Ils ont envie d'être autonomes, de n'avoir de compte à rendre qu'à eux-mêmes, sans avoir forcément envie de devenir millionnaires ou célèbres.

On en parle beaucoup en ce moment : peut-être trouvez-vous que votre travail est un « job à la con » (**bullshit job**). Ou bien avez-vous envie de suivre l'exemple de tous ces jeunes urbains diplômés qui quittent leur emploi de cadre dans une multinationale, pour satisfaire une envie de faire, de réaliser quelque chose de concret, de se sentir utile ?

Vous êtes un peu plus âgé et déjà bien engagé dans votre vie professionnelle. Vous avez envie de **changer**, de vous mettre à votre compte, de réaliser votre rêve d'une activité « sur mesure » qui vous nourrisse et vous plaise. Travail, plaisir et indépendance... Enfin !

Ou, peut-être faites-vous partie des « **slasheurs** », ceux qui cumulent plusieurs activités professionnelles ? Début 2018, vous étiez plus de 2 millions en France. Beaucoup d'entre ces pluriactifs cumulent plusieurs emplois salariés, mais 1 slasheur sur 4 exerce une activité d'indépendant, à côté d'un emploi salarié.

Il y a aussi le développement de **l'ubérisation**. Beaucoup d'employeurs potentiels sont tentés de devenir *donneur d'ordres* pour une ou plusieurs tâches particulières, sans avoir à payer de charges sociales ni être liés par un contrat de travail, même en CDD. Entre un emploi ubérisé et pas d'emploi du tout, le choix est vite fait.

Avoir un job est toujours préférable, même en indépendant, pour dégager une rémunération et s'en servir, pourquoi pas, comme tremplin vers d'autres activités.

L'objectif principal du slasheur est de compléter son revenu, mais ça peut-être aussi « de s'amuser davantage dans ce qu'on fait », comme dit Hélène H., coach en reconversion.

Vous êtes proche de la retraite ou déjà **retraité**. Vous voulez compléter votre retraite ou simplement vous occuper, utiliser une énergie et une créativité que vous sentez intactes. Concrétiser une idée lucrative ou non, être utile à la collectivité ou non, créer et vendre des objets d'art...

Comment faire ? Dans quel cadre ?

Le présent ouvrage s'adresse à vous tous, pour vous aider dans votre processus de choix.

Quel que soit votre projet, vous devez prendre le temps de le préparer. Vous devez préciser votre idée jusqu'au détail, réfléchir à la manière de la mettre en œuvre, comment elle va dégager des revenus, suffisamment de revenus. Quelle activité, quels produits ou services ? Pour quels publics ? Quels marchés ? Avec quels financements ? Quelle rentabilité ? Quelle évolution ?...

Notre propos n'est pas de vous aider dans ces réflexions-là. Vous trouverez sur Internet, auprès des CCI/Chambre de Métiers, des collectivités ou des organismes spécialisés de type BGE, des gens qui seront ravis de vous aider à mettre en application votre projet, à construire avec vous un « business plan », une étude de marché, etc. Leurs conseils vous seront certainement très utiles, sous quelques réserves que nous exposons plus loin.

Vous devez aussi réfléchir à la structure juridique la mieux adaptée à votre projet, à votre ambition, à votre personnalité et faire un choix.

Et là, l'ouvrage que vous êtes en train de lire est **unique**.

La plupart des livres sur la création d'entreprise ne sont pas complets, et de loin. Tous vous présentent les structures

« classiques » : l'entreprise individuelle d'autrefois et les différentes sociétés, telles qu'elles existent depuis 50 ans et plus.

C'est très bien mais c'est limité. Ce sont des structures lourdes, impliquantes, qui ne sont pas forcément faites pour vous. Il vaut mieux ne pas s'y lancer si vous n'avez pas un projet bien structuré. Rien que pour les créer, vous avez besoin de mettre la main au portefeuille. En plus, ce genre de statut juridique est sous le regard attentif de l'Administration.

En créant une structure de ce type, vous rentrez obligatoirement dans le cadre complexe, de plus en plus complexe, de la réglementation administrative à la française. Et vous vous rendez compte très rapidement qu'il est impossible de ne pas faire appel à un expert-comptable et à un ou plusieurs juristes spécialisés pour vous aider à la gérer selon les (très nombreuses) règles en vigueur.

Le panorama que nous vous proposons se veut **très synthétique mais exhaustif**. C'est pourquoi nous vous présentons aussi les structures « classiques ». Elles ont certains avantages, que nous détaillons dans les chapitres que nous leur consacrons.

Notre choix est de vous faire connaître aussi les structures « simples » ou « **alternatives** » : micro-entreprise, association 1901, coopérative d'activité et d'emploi. Ce sont des structures plus légères, plus faciles. Souvent, elles sont idéales pour démarrer une activité. Mais vous pouvez aussi décider de ne pas trop grandir et les utiliser tout au long de votre vie professionnelle.

D'autres structures sont célèbres mais peu utilisées. Il s'agit de la SCOP et de la SCIC. Beaucoup en ont entendu parler et aiment leur côté démocratique, hors système en quelque sorte. Mais peu s'y engagent et en créent une. Nous verrons pourquoi.

Il nous paraît très important que vous connaissiez l'existence de toutes ces possibilités, leurs avantages et leurs

inconvénients, afin que vous puissiez choisir en ayant tous les éléments en main.

Vous imaginez bien que nous aurions pu rédiger 500 ou 1 000 pages sur le sujet des différents statuts. Nous avons préféré que ce livre soit très court afin que vous puissiez **facilement** le consulter et en tirer parti. Notre objectif est de vous donner une vision globale et utilisable **sans vous perdre dans les détails**.

Pour vous aider à choisir le meilleur statut pour votre projet, nous pensons qu'il vous suffit d'en discerner les grandes lignes, l'essentiel. Et, pour chaque statut, nous ne nous contentons pas de vous dire la théorie. Nous vous révélons aussi comment chacun **fonctionne dans le réel**.

Quels que soient :

- votre motivation ;
- vos objectifs ;
- votre situation personnelle ;
- vos compétences (de bac – 5 à bac +5) ;
- vos moyens (ou votre absence de moyens) financiers ;
- votre envie de grandir, vous développer ou, au contraire, de rester « petit »...

Il y a un ou plusieurs statuts juridiques possibles, dont certains sont très faciles à créer et à gérer, ce qui est une nouveauté dans le paysage économique et administratif français.

Ce livre est fait pour vous. Notre ambition : vous être utile, vous apporter des informations basées sur notre propre pratique et vous aider dans votre choix.

Guy Dessut et Denis Vidal

Partie 1

Créer votre activité pour quoi faire ?

Chaque note est un pas et chaque pas est une note.

Nicola SIRKIS

1

Que voulez-vous précisément ?

*Mettez noir sur blanc vos souhaits, vos désirs et vos objectifs.
Créer votre entreprise doit d'abord vous apporter un mieux,
pas seulement en argent.*

- **Créer des richesses.**
Et/ou
- **Faire des profits et des plus-values.**
Et/ou
- **Avoir un bon salaire, régulier et important.**
Et/ou
- **Se rémunérer selon le travail accompli.**
Et/ou
- **S'épanouir dans le travail.**
Et/ou
- **Être libre de son temps.**
Et/ou
- **Réaliser ses rêves.**
Et/ou
- **Concrétiser et mettre sur le marché une idée qui nous paraît prometteuse.**
Et/ou
- **Choisir son secteur d'activité.**
Et/ou
- **Choisir ses collègues de travail.**
Et/ou
- **Choisir son lieu de travail.**
Et/ou
- **Choisir son environnement de travail...**

Vos motivations de créateur sont multiples, changeantes et légitimes. C'est le point de départ de votre chemin vers la création de votre activité.

C'est à vous de définir vos priorités, vos préférences, vos objectifs – dans tous les domaines, y compris et surtout vos choix de vie : où travailler, avec qui, dans quel secteur, pour quelle rémunération, à quel rythme horaire, etc.

Vous avez intérêt à bien réfléchir à vos fondamentaux et à les défendre fermement. Car, au cours de votre parcours de création, vous allez rencontrer des tas de conseillers bien intentionnés qui, eux, auront envie de vous faire rentrer dans leur cadre.

N'oubliez jamais que ces conseillers en création d'entreprise (des Chambres de commerce, de Métiers, des organismes spécialisés, etc.) sont des salariés. Diplômés, certes, mais salariés. Autrement dit, ils sont supposés vous orienter sur votre chemin de création d'entreprise mais, eux-mêmes, ont préféré jusqu'à présent ne pas l'emprunter...

En plus, beaucoup sont compétents et pleins de bonne volonté, mais très souvent manquent d'expérience. Ils sont riches de leurs connaissances universitaires. Ceci étant dit, il vaut cependant mieux prendre rendez-vous et les consulter qu'essayer de vous débrouiller tout seul. Notre propos n'est pas de vous dissuader de les voir, simplement n'oubliez pas votre esprit critique...

Donc, en premier lieu, réfléchissez bien. Mettez noir sur blanc vos souhaits, vos désirs et vos objectifs de vie. Créer votre entreprise doit d'abord vous apporter un mieux, pas seulement en argent.

Notre objectif est de contribuer à vous éclairer pour le choix de votre prochain statut. Nous nous basons sur nos propres expériences de créateur d'entreprise et d'expert-comptable. Expériences enrichies de tout ce que nous avons pu voir autour de nous, dans tous les domaines où nous avons exercé des responsabilités. Depuis la création et l'animation d'une troupe de marionnettistes jusqu'à la création et le développement

d'entreprises commerciales classiques en passant par la création d'un café/restaurant associatif en zone rurale, entre autres...

Créer votre activité, pourquoi faire ? Voici quelques options possibles pour vous aider à réfléchir. Il y en a beaucoup d'autres parmi lesquelles, nous en sommes sûrs, celle que vous imaginerez, que vous créerez et qui vous permettra de réaliser vos rêves.

2

Formulez vos priorités, il y a toujours un statut adapté

Il existe une grande diversité de statuts. Vous en trouverez au moins un qui correspondra à votre projet.

Créer votre entreprise ou créer votre activité ?

Une entreprise est une « unité économique, juridiquement autonome, de production de biens et services à destination d'un marché, qui utilise un personnel, des locaux et des équipements appropriés ».

Autrement dit, Amazon, BlaBlaCar, Skype, Total ou HSBC (Hong Kong & Shanghai Banking Corporation) sont des entreprises. Mais aussi le café du coin, votre boulanger, le club de sport que vous fréquentez et même l'école de musique de votre petite dernière.

Vous mesurez tout de suite que nous avons affaire à une grande pluralité de cas. Dans la très courte liste ci-dessus, nous avons mis des entreprises de création récente (Amazon 1994, Skype 2003, BlaBlaCar 2006) mais rapidement devenues de taille mondiale. BlaBlaCar, par exemple, est une des rares « licornes » françaises (c'est-à-dire une entreprise valorisée à plus de 1 milliard de dollars).

Il n'y a guère de différence, finalement, entre Frédéric Mazella (fondateur et P.-D.G. de BlaBlaCar) et votre boulanger de quartier. Tous les deux ont décidé un beau jour de tenter leur chance. Le reste de l'histoire est une affaire d'opportunités et d'ambition.

Après tout, votre boulanger peut devenir le prochain PAUL, entreprise de taille mondiale, installée maintenant dans 34 pays avec plusieurs centaines de boutiques autour du pain... Il peut avoir envie de devenir PAUL.

Ou non.

La plupart des créateurs d'entreprise ont simplement envie de gagner leur vie en faisant leur métier dans de bonnes conditions de travail. C'est surtout à eux qu'est dédié ce livre.

Car jusqu'à récemment, pour être crédible aux yeux de l'ensemble des organisations accompagnant la création d'entreprise, il fallait montrer qu'on avait envie de devenir PAUL ou BlaBlaCar.

Depuis quelques années maintenant, l'État s'est rendu compte qu'il valait mieux, dans un bassin d'emploi, 1 000 TPE (très petites entreprises) qu'une énorme structure, capable de plier bagage du jour au lendemain à la recherche de coûts plus faibles, en laissant 1 000 salariés sur le carreau.

Donc bienvenue à tous ceux qui recherchent le meilleur statut pour créer leur entreprise ou leur activité !

Vous êtes seul/Vous êtes plusieurs

C'est une clé très importante. Combien de personnes autour de votre projet ? Si la réponse est « **moi seul** », il faut alors poursuivre votre réflexion :

→ En théorie, qui dit activité solitaire, dit entreprise individuelle. D'autant que ce statut recouvre maintenant toute une déclinaison de possibilités, entre la **micro-entreprise et l'EIRL**. Voir **pages 42 à 84**.

→ Cependant, autrefois, beaucoup de créateurs solitaires boycottaient les statuts d'entreprise individuelle à cause du danger d'extension indéfinie de la responsabilité.

→ En cas de difficulté, vous pouviez être amené à rembourser les dettes de votre entreprise avec votre patrimoine personnel, ce qu'on appelait la responsabilité illimitée. C'est de moins en moins vrai. Des dispositifs récents, à condition que vous les mettiez en œuvre, permettent de vous protéger dans le cadre d'une entreprise individuelle (voir le détail **pages 44 et 45**).

→ Mais comme autrefois, c'est le statut de **société** qui apporte la meilleure protection. Et il n'est plus nécessaire de trouver 1 ou